



## **FUTUR PROTOCOLE GT :** De la transposition à la formation en continu GT

13 novembre 2020

### **Aucun GMDT ne doit rester sur le bord de la route**

Si aujourd'hui, la révision du protocole GMdT est en négociation, c'est uniquement parce qu'à travers le pôle TRACTION, vous l'avez demandée.

### **Ce protocole reste et restera donc le projet du pôle TRACTION !**

Ni la direction, ni les signataires n'étaient demandeur d'un renouveau, seul le pôle TRACTION a pris à bras-le-corps cette situation inacceptable afin de mettre fin à cette injustice.

**Lors des négociations, nous avons obtenu de la direction de faire passer l'ensemble des GMDT opérateurs, agents de Maîtrise ; du jamais vu au sein de l'entreprise !**

Suite à notre dernier tract, un grand nombre de GMDT nous a interpellé pour nous faire part de leurs inquiétudes concernant la formation exigée par le département. Certains ont peur que la direction profite de ce moment pour les sanctionner, et d'autres qui n'ont plus fréquenté les bancs de l'école depuis des lustres ont peur d'échouer et de subir une mobilité.

### **Pour le pôle TRACTION aucun reclassement ne doit être envisageable !**

*L'inquiétude remontée du terrain ne pouvait rester sans réaction du Pôle Traction. Nous avons donc sollicité le département en audience pour lui soumettre une proposition concernant la formation :*

#### **Le 12 novembre 2020, nous lui avons donc fait les propositions suivantes :**

1. **Suppression du module 1 : QCM + questions ouvertes (sur notre métier actuel) + entretien avec 2 cadres.** En effet, les GMdT sont tous déjà qualifiés manœuvre/départ, certains depuis plus de 20 ans.

2. Que tous les GMDT opérateurs soient qualifiés Maîtrises en contrôle continu uniquement sur le module 2 (Encadrement transport) et le module 3 (Qualification au poste, mise en situation)

### Processus du contrôle continu :

La ligne prépare les GMDT au passage du module 2, une fois que l'agent est prêt, il est envoyé à FRT faire la formation du module 2 (6 jours) et s'il a acquis les compétences requises, le module 2 lui est validé définitivement.

En revanche, si FRT estime que celui-ci n'est pas acquis, l'agent retourne sur son attachement pour peaufiner ses lacunes avec l'aide de son encadrement, puis retourne à FRT ; et ceci jusqu'à validation du module 2.

Le GMDT validé module 2 retourne alors dans son attachement préparer le module 3. Puis, il devra le valider, en suivant le même processus que pour le module 2. Dès le module 3 validé, il sera Maîtrise le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant ses validations en montée des compétences acquises.

Le département nous a rappelé encore une fois de plus qu'il n'avait aucun intérêt à éliminer des GMDT, mais entend les inquiétudes remontées par le Pôle Traction. Celui-ci s'est engagé à étudier notre proposition, mais rappelle que le cursus Maîtrise dans l'entreprise repose sur des examens et des entretiens.

Le pôle TRACTION lui a rappelé que les GMDT exercent ce métier de régulation depuis bientôt 10 ans, pour certains 30 ans, la direction doit prendre en considération ces agents d'expérience par une montée des compétences en continue.

Vos représentants pôle TRACTION ; toujours à vos côtés, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués UNSA pour toutes informations.

Toutes nos infos sur : <https://www.facebook.com/unsatraction.ratp>



QR Code Facebook